



## POSTULAT URGENT

**Auteur** CVPO, par Andreas Zenklusen, Philipp Matthias Bregy, Beat Rieder et Dominic Eggel  
**Objet** Instruction à la conduite obligatoire pour les chauffeurs professionnels (catégorie C)  
**Date** 09.03.2015  
**Numéro** 3.0176

---

### **Actualité de l'événement**

L'accident du camion-citerne survenu le 28.01.2015 dans la région de Gamsen montre une fois de plus qu'il s'agit d'un problème d'actualité qui nécessite des mesures urgentes.

### **Imprévisibilité**

Si le risque d'accidents de poids lourds sur la route du Simplon est une problématique connue, l'ampleur possible des dommages a pris une nouvelle dimension lors du récent accident. Le véhicule impliqué a en effet quitté la chaussée alors qu'il se trouvait sur un viaduc, pour terminer sa course au milieu d'un biotope. Les mesures de sécurité prises jusqu'ici sont utiles, mais elles ne sont nullement suffisantes.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Des mesures d'urgence supplémentaires doivent être instaurées sans tarder, afin de réduire le risque d'accidents chimiques majeurs liés au trafic de poids lourds dans la région et de contribuer à protéger la population et l'environnement.

L'accident du camion-citerne survenu le 28.01.2015 a une fois de plus mis en lumière le risque d'accidents chimiques importants. L'étude des rapports consacrés aux circonstances de l'accident permet de conclure aisément que sans une bonne part de chance, l'accident aurait eu des conséquences bien plus graves.

Nous demandons l'instauration d'une instruction à la conduite obligatoire pour tous les chauffeurs de catégorie C qui circulent sur la route du Simplon à titre professionnel. Cette formation doit se faire sur support électronique et inclure la visualisation d'un film sur les dangers spécifiques aux routes des cols alpins et sur le comportement adéquat à adopter au volant.

Au terme de cette formation, le conducteur doit effectuer (et réussir) un test final. Il obtiendra ainsi un certificat l'autorisant à circuler sur la route du Simplon durant une période déterminée (p. ex. deux ans).

L'instruction et le contrôle de la validité du certificat seront assurés par les postes de douane de Gondo et de St-Maurice. Dans un deuxième temps, ces activités pourront également être effectuées dans le cadre du futur centre de douane de Gamsen. La formation des chauffeurs devra se faire à domicile.

### **Conclusion**

Il convient de prendre des mesures urgentes. Un sentiment d'insécurité et de peur règne parmi la population riveraine de la route du Simplon. Actuellement, le cadre légal ne permet pas d'interdire complètement le trafic de camions transportant des matières dangereuses.

Le facteur humain est le plus important en matière de prévention des accidents, raison pour laquelle il est absolument nécessaire d'améliorer l'information et l'instruction des chauffeurs.

Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre immédiatement les mesures nécessaires à la mise en place d'un programme de formation des chauffeurs.